



PAUL DE CHOMEDEY, SIEUR DE MAISONNEUVE, ET L'ÉPOPÉE DE VILLE-MARIE

PAUL de Chomedey de Maisonneuve, fondateur et premier gouverneur de Ville-Marie (1641-1665), est sans doute l'une des plus belles figures de notre histoire sainte, mais les rares célébrations qui ont entouré le 4^e centenaire de sa naissance ont occulté la part orthodromique qui fait toute la grandeur et la fécondité de son œuvre. Pire : l'inconcevable silence des célébrations du 375^e anniversaire de Montréal sur sa personne demande réparation. Tâchons de combler cette lacune.

LA VERTU DE L'ANCIENNE FRANCE

Il est né le 13 février 1612, à Neuville-sur-Vanne au baillage de Villemaur, près de Troyes en Champagne. De petite noblesse, il est de ces familles qui ont traversé les guerres de religion et les troubles de la Ligue sans broncher dans leur foi ni dans leur fidélité au Roi.

Non sans en payer le prix ! En 1653, il aura la douleur de perdre son beau-frère, puis sa sœur en 1657, assassinés sur la voie publique, par les membres d'une famille rivale, affiliée à la Ligue.

Il jouit d'une excellente formation littéraire et juridique, comme en témoignent les documents qu'il nous a laissés. Parmi ses ancêtres, on compte plusieurs juristes et gens de lettres. Lui cependant entreprend une carrière militaire, dès l'âge de treize ans. Il fait preuve d'une grande aptitude au commandement, laquelle se double d'une vertu peu commune : il est honnête, chaste et sobre.

En 1628, sa sœur aînée, Louise, entre dans la toute nouvelle Congrégation de Notre-Dame, fondée par saint Pierre Fourier pour l'éducation des jeunes filles. Religieuse très ardente, elle devient supérieure du couvent de Troyes. C'est elle qui, découvrant les *RELATIONS DES JÉSUITES*, transmet à son jeune frère l'enthousiasme des missions ca-



nadiennes ; quand il partira pour fonder Ville-Marie, elle lui confiera un billet qu'il emportera : « *Sainte Mère de Dieu, pure Vierge au Cœur loyal, gardez-nous une place en votre Montréal* ».

Anticipons un peu. Ce souhait ardent sera réalisé non par mère Louise, mais par une de ses filles : Marguerite Bourgeoys. C'est elle qui, après un essai infructueux de vie religieuse, ayant voulu rester attachée à la communauté en tant que préfète de la congrégation externe, sera engagée par le Gouverneur de Ville-Marie à son deuxième voyage en 1653. Les sœurs s'en amuseront : « Elle avait promis de nous suivre si nous partions, elle n'avait pas promis de rester si nous ne partions pas ».

Quand elle arrivera à Ville-Marie, elle retrouvera, émue, le petit billet rédigé par mère Louise, jauni par le temps, épinglé au mur de l'hôpital par l'attentionné gouverneur.

L'APPEL

Revenons en 1640. Paul de Chomedey, jeune officier plein de talents, tourne en rond dans les campagnes lassantes de la guerre de trente ans, cette guerre voulue par Richelieu, mais qui se trompait d'ennemi, alors que notre ardent chrétien rêvait plutôt d'aller combattre le Turc.

Dieu avait pour lui un autre dessein, non moins utile à la Chrétienté : la fondation d'une nouvelle colonie sur l'île de Montréal.

Déjà, il préparait les cœurs depuis quelques années. Il s'était manifesté à un Jérôme Le Royer de la Dauversière, humble père de famille, percepteur de la taille à Laflèche, pour lui commander cette action, apparemment contraire à toute prudence humaine. Une vision de la sainte Famille à Notre-Dame-de-Paris avait mis fin à ses résistances : « Je vous revêtirai de force et de sagesse, avait dit le Sauveur,

travaillez fortement à cette œuvre. »

Et les obstacles s'étaient levés, un à un, comme par miracle. La société Notre-Dame de Montréal en était sortie : « Environ trente-cinq personnes de condition se sont unies pour travailler à la conversion des sauvages de la Nouvelle-France, et pour tâcher d'en assembler bon nombre dans l'île de Montréal qu'ils ont choisie, estimant qu'elle est propre pour cela. Leur dessein est de leur faire bâtir des maisons pour les loger et défricher de la terre pour les nourrir et d'établir des séminaires pour les instruire, un Hôtel-Dieu pour secourir les malades. »

Déjà attiré par la découverte des *RELATIONS DES JÉSUITES*, Chomedey fut conduit par le Père Charles Lalemant à faire la connaissance de Jérôme Le Royer de La Dauversière, dans une auberge de Paris. Un seul entretien aura suffi à ce dernier pour comprendre que ce jeune officier lui était envoyé par Dieu. Quant à Maisonneuve, son offrande fut immédiate et complète, et sa vocation dès lors lui parut tracée pour toujours.

LES STATUTS DE VILLE-MARIE

La nouvelle entreprise était entièrement privée, à la charge des seuls sociétaires, le roi n'ayant fait que lui concéder des privilèges d'autonomie territoriale, de libre navigation sur le Saint-Laurent et d'entrepôt au port de Québec. Elle était cependant tout à fait dans la ligne voulue par la monarchie très chrétienne. Deux lettres de Louis XIV enfant, puis adolescent, confirment avec éloges les privilèges accordés, prévenant une éventuelle ingérence des autorités de Québec.

Toute logique marchande est exclue des statuts de la Société. C'est sans aucun calcul, sans rien attendre en retour, que les Associés de Notre-Dame de Montréal engloutirent plus de 300 000 livres dans cette fondation.

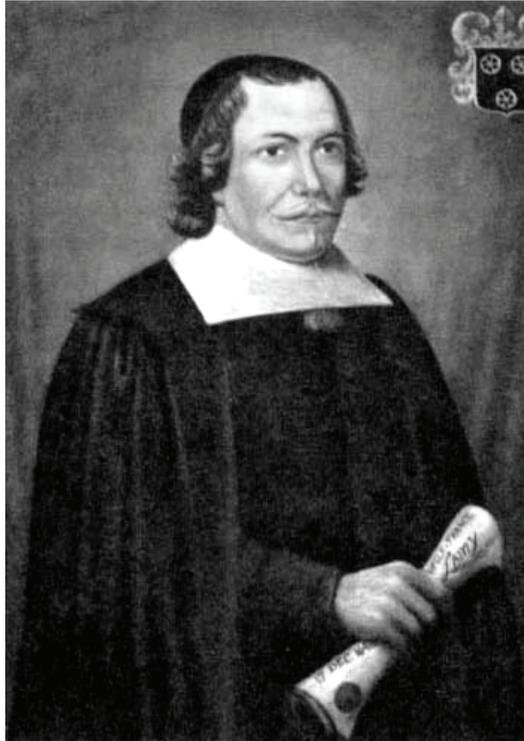
Dans le projet initial, les Français n'étaient que des « engagés », pourvoyant à l'établissement des sauvages, et non des colons venus pour établir leur propre patrimoine. La Ville-Marie qui passera à l'histoire aura, par la force des choses, une tout autre physionomie. Mais avant d'être la terre d'évangélisation qu'avait vue M. Le Royer, il fallait qu'elle soit d'abord terre de héros et de martyrs...

« RIEN DE BON QUE PAR LA CROIX »

Les Associés de Paris n'ont certainement pas pris la mesure du danger qui attendait la cinquantaine de « Montréalistes » embarqués à destination de Québec en cet été 1641. Le Père Vimont les en avait prévenus dans les colonnes des *RELATIONS* : Ville-Marie passera au crible de l'épreuve. Depuis peu, les Hollandais installés à New York et sur l'Hudson, avaient adopté une politique commerciale

intense avec les nations iroquoises, les arrosant d'eau-de-vie et d'armes à feu, à dessein de les fédérer dans une guerre contre la France et ses tribus alliées.

Dans ce contexte, la célèbre repartie de Maisonneuve à M. de Montmagny : « Nous irons, quand tous les arbres de l'île se devraient changer en autant d'Iroquois ! », pourrait paraître téméraire. Mais nos hommes entendaient parfaitement le langage de la croix. Ils étaient prêts à la recevoir, comme un gage de fécondité. Ils sauront la porter aussi bravement que Dieu le leur demandera.



Jérôme Le Royer de la Dauversière

À Noël 1642, le gouverneur était déjà très au fait du danger qui menaçait sa troupe. La nouvelle de la capture du Père Jogues et de son convoi faisant route vers la Huronie, avait déjà jeté dans l'émoi la colonie entière, et les récits macabres des tortures reçues avaient déjà plusieurs fois résonné à ses oreilles. Il savait que sa tranquillité précaire s'envolerait dès que l'ennemi aurait découvert le poste.

Survient alors un redoux, et un embâcle sur le fleuve provoque une inondation qui menace d'emporter le fort. Pour conjurer le péril, le gouverneur fait vœu d'ériger une croix sur le Mont-Royal. Prenant ses gens à témoin, il fixe son vœu sur une petite croix qu'il va planter devant les flots.

Le péril écarté, le gouverneur donne à la réalisation de son vœu toute la solennité possible. Le jour de l'Épiphanie, après la bénédiction de la croix par le Père du Perron, il se fait nommer « premier soldat de la Croix, avec toutes les cérémonies de l'Église : il la charge sur son épaule, quoique très pesante, et la plante sur la Montagne. » Il veut que tous montent avec lui, qu'on y célèbre la messe et qu'on y fasse le rite de l'adoration de la Croix.

Au mois de mars 1643, un espoir soulève la jeune colonie. Le Borgne-de-l'île, célèbre capitaine algonquin dont le paganisme avait déjà rebuté plus d'un missionnaire, se présente à Ville-Marie, entraîné par son neveu. Il répond cette fois aux avances des Français, et s'instruit si bien de la foi chrétienne qu'il peut recevoir le baptême devant toute la population du poste.

« Monsieur de Maisonneuve, touché de voir cet homme, lui fit dire que s'il avait envie de se faire instruire et de s'arrêter, il n'avait que faire d'aller plus loin qu'en ce lieu-ci, où il l'assisterait de tout son possible et l'aimerait comme un frère ; et cet homme lui témoigna beaucoup d'assentiment de ces offres. »

La réalisation du dessein de M. de la Dauversière aura miroité quelque temps, comme un succès possible, car le chef s'était fait prosélyte, entraînant les gens de son clan. Mais à la fin d'avril, son neveu, rentrant de la guerre, vient

le rejoindre à Ville-Marie. Las ! Il était suivi par des Iroquois qui, à ce coup, connaissent l'existence du poste. La crainte s'empare des Algonquins néophytes, qui désertèrent.

Les Français, restés seuls, n'ont guère le temps de s'ennuyer. Au mois de juin s'ouvre le martyrologe de Ville-Marie : une quarantaine d'Agniers descendent le fleuve, leurs canots chargés des fourrures qu'ils venaient de dérober aux Hurons. Ils ouvrent le feu sur les habitations puis repartent au bout de quelques instants. Les Français retranchés dans le fort s'aperçoivent trop tard que six d'entre eux manquent à l'appel : ils ont été capturés par un détachement de douze Iroquois sur un chantier à deux cents pas de là. Quatre de leurs corps sont retrouvés scalpés ou brûlés. Un cinquième a été emmené et sera brûlé quelque temps plus tard. Un seul a réussi à s'échapper.

Dans l'âpre lutte qui s'engage et qui durera vingt-cinq ans, le devoir premier du chef est la prudence. L'ennemi rôde partout, la forêt lui appartient, si bien qu'« un pauvre homme à dix pas de sa maison n'est point en sûreté ». Dût l'avancement des travaux en souffrir, Maisonneuve interdit de sortir seul et sans permission, ainsi que de travailler hors de la surveillance d'une sentinelle et sans avoir son arme prête à faire feu. Certains jours, on ne sort même pas du fort.

Cette prudence n'est pas dictée par la lâcheté, les colons s'en aperçoivent bientôt. Dans leur insouciance, ne songeant qu'à en découdre, ils pressent le gouverneur de faire une sortie. Celui-ci y consent le 30 mars 1644, en ajoutant : « Mais qu'on se montre aussi brave qu'on le promet ! »

En moins de deux, les trente Français sont encerclés par deux cents guerriers, cachés derrière les arbres. Les manœuvres sont gênées par une épaisse couche de neige. La panique s'empare des hommes qui, bientôt, refluent en désordre, laissant leur chef seul pour couvrir la retraite. Maisonneuve reste aux prises avec un capitaine iroquois qu'il abat d'un coup de pistolet avant de rentrer au fort. Leçon salutaire pour la petite troupe. Mais trois hommes ont péri dans l'aventure, et ils ne seront pas les derniers...

COMME UNE SEMENCE JETÉE EN TERRE

Quand les « Montréalistes » avaient posé le pied sur l'île, le 17 mai 1642, le Père Vimont leur avait fait un sermon prémonitoire où il comparait sa petite assemblée à « un grain de moutarde, mais jeté par des mains si pieuses et si animées de l'esprit de foi et de la religion que sans doute il faut que le ciel ait là de grands desseins ».

Comme le grain de l'Évangile, le « dessein » avait d'abord paru mourir dans le sol où il s'était planté. Quand le plan de cinq années envisagé par les associés pour l'établis-



Signature de l'acte de fondation de Montréal
avec MM. de Renty, Chevrier, Olier et de La Dauversière

sement des Indiens arrive à son terme, Ville-Marie ne compte encore qu'une cinquantaine de Français barricadés derrière leurs palissades de bois.

Pour pallier l'absence des Indiens, le gouverneur obtient des Associés la permission de faire des concessions aux engagés français. Huit d'entre eux devinrent propriétaires entre 1647 et 1653. C'est peu, mais cela suffit à enraciner l'établissement et à donner confiance aux autres engagés.

S'ils sont restés, c'est par « l'esprit de foi » : « Monsieur de Chomedey qui ne cherchait qu'à glorifier Dieu et travailler à sa propre sanctification et à celle des personnes que Dieu lui avait unies dans son œuvre, s'appliqua à établir plusieurs petites pratiques de vertu et dévotion, simples et humbles, à quoi il faisait tout aboutir. »

On le vit même établir « une fraternité de cinq frères et cinq sœurs, se mettant le premier des frères avec Messieurs Lambert Closse, Lucault, Barbier, Prudhomme ; et les sœurs étaient Madame d'Ailleboust, Madame de la Peltrie, Mademoiselle Mance [...] Ils ne s'appelaient que frères et sœurs, s'étudiaient à se déférer en tout, à servir tous les autres, à les consoler et à servir les malades. Ils firent quantité de neuvaines et pèlerinages à la montagne, à pied, et dans le risque de leur vie à cause des Iroquois. »

Cette douce charité fraternelle se doublait d'une ardente piété eucharistique et mariale. Dès le premier été 1642, la fête de l'Assomption fut célébrée avec tout le faste possible dans l'immense verdure, pour inaugurer le cycle des fêtes mariales. Dès que les installations le permirent, le Saint-Sacrement fut exposé chaque jeudi après la messe. Après 1653, il y aura toujours deux messes quotidiennes, l'une à quatre heures pour les hommes, et l'autre à huit heures pour les femmes.

Maisonneuve partageait évidemment cette dévotion. Une ravissante Vierge d'ivoire nous a été conservée, qui lui a appartenu. Plus tard, il appuiera fortement l'initiative de Marguerite Bourgeoys d'édifier le pèlerinage de Notre-Dame de Bonsecours, à la sortie est du village.

LA SECONDE FONDATION DE MONTRÉAL

À la fin de l'été 1653, Maisonneuve revient de France avec une forte recrue de cent vingt personnes, représentant une trentaine de corps de métiers, et quelques soldats. Les Iroquois, après avoir mis la colonie en péril, demandaient cette fois la paix. Les six années suivantes verront pour la première fois Ville-Marie libre de s'étendre et de prospérer.

Maisonneuve voit son travail et sa responsabilité multipliés. Il doit faire office de juge et de notaire. Treize mariages sont célébrés en 1654, alors qu'il n'y en avait eu que dix depuis le début. Il organise la distribution des lots, avec succès cette fois. Il était alors au sommet de sa carrière, régnant sur Ville-Marie comme un père sur sa grande famille.

« Il était vraiment religieux en piété, dévotion, bon comme un ange, il aimait à se cacher en tout ce qu'il faisait, et faire croire qu'il faisait par nécessité bien des choses qui procédaient uniquement de l'amour de Dieu et du désir de lui plaire. Il n'avait qu'un seul serviteur dans sa maison pour faire sa cuisine, qui était toujours bonne à son goût... Son habit était comme ceux des plus simples habitants, un capot de serge grise à la mode du pays. Il se souciait non plus d'argent que du fumier. S'il avait voulu négocier, il aurait amassé plus de deux cent mille livres de bien par la traite du castor, et par la voie d'un commerce licite et honnête, mais l'amour de la pauvreté fermait les portes à tout désir de posséder. »

CŒUR PUR



Marguerite Bourgeoys

Âme de pauvre, Monsieur de Maisonneuve était aussi le « cœur pur » des béatitudes évangéliques. Témoin l'affection qui le lie à la plus sainte âme de Ville-Marie, perle de cette « grande recrue » de 1653.

Marguerite Bourgeoys, enthousiaste de l'esprit de Ville-Marie, n'avait pourtant pas suivi sans réticence ce jeune célibataire quelque peu aventurier. Ayant pris conseil de son pieux directeur, M. Jendret, celui-ci avait dissipé ses craintes, et dès lors elle s'était remise entre les mains de M. de Maisonneuve, « comme entre celles d'un des premiers chevaliers de la Reine des Anges ».

Recrutée pour tenir une école, elle ne trouve à son arrivée aucun enfant en âge de faire ses classes. Qu'à cela ne tienne, le gouverneur la prend à son service. Sœur Morin, analyste de l'Hôtel-Dieu, consigne ce qui devait être la pensée de tous : « Il ne la considérait pas comme une servante, mais comme une personne que Dieu lui avait donnée pour l'aider à se sauver. »

Quelque temps après, Maisonneuve est en proie à de douloureuses peines intérieures. Il s'en ouvre à son confesseur qui lui conseille de se marier. Mais son tourment redouble. Au prix d'un grand effort sur lui-même, il trouve alors le courage de se confier à Marguerite Bourgeoys et c'est d'elle que viendra la lumière pour son âme. Pour servir Dieu librement, elle avait fait vœu de chasteté perpétuelle. Il fera comme elle. Il prononça ce vœu « après avoir consulté le Père Jérôme Lalemant, jésuite, qui était à Québec, qui fut du même avis [...] et dès lors il alla chaque année deux fois voir ce bon père, qui passait pour un directeur fort éclairé, et le consulter pour sa conduite spirituelle. »

ARTISAN DE PAIX

Loin d'être grisés par le sang de leurs nombreuses victimes, les Iroquois apprennent à craindre cette troupe de Français si bien aguerris et si peu effrayés par la mort.

Lambert Closse, arrivé dès 1647 à la tête d'une petite garnison stable de 10 hommes, multiplie les faits d'armes exceptionnels. Le gouverneur le met bientôt à la tête d'une milice volontaire de 72 hommes, qu'il forme à une rigoureuse discipline de surveillance et d'efficacité, les assauts ennemis étant toujours rapides et sournois.

Il faut mentionner aussi le sacrifice de Dollard des Ormeaux et de ses seize compagnons, le 21 mai 1661, qui se portent au-devant de huit cents iroquois et qui, au prix d'une résistance tenace, découragent cette tentative d'invasion qui aurait sans doute emporté Ville-Marie, et peut-être même Trois-Rivières et Québec.

Dans les dernières années de son gouvernement, après la mort au champ d'honneur de Lambert Closse (6 février 1662), Maisonneuve lève une seconde milice, de cent trente-quatre hommes, la *MILICE DE LA SAINTE FAMILLE DE JÉSUS, MARIE, JOSEPH* :

« Nous, attendu que cette île appartient à la Sainte Vierge, avons cru devoir inviter et exhorter ceux qui sont zélés pour son service de s'unir ensemble par escouades de sept personnes, avec un caporal élu [...] pour la conservation de ce pays. » Leurs noms seront gardés pour « leur servir de marque d'honneur comme ayant exposé leur vie pour les intérêts de Notre-Dame et le salut public »

Les Français étaient étrangers à toute idée de vengeance et de haine, et de nombreux captifs iroquois purent en témoigner auprès des leurs, tel ce capitaine La Barrique, laissé pour mort sur le champ de bataille par ses guerriers, mais si bien soigné par Jeanne Mance qu'il en guérit et qu'il se mit à semoncer ceux des siens qui revenaient assaillir le poste.



Jeanne Mance

On fait gloire à juste titre au régiment de Carignan d'avoir imposé la paix aux Iroquois, en 1666, mais on oublie souvent le rôle joué par Maisonneuve dans la préparation de cette paix, et ce dès 1653.

Cette année-là, les Iroquois se présentent à Québec avec des grandes démonstrations d'amitié et des vellétés de paix. On connaîtra plus tard leurs intérêts cachés : deux des cinq nations, les Onnontagués et les Agniers, se livrent une course de vitesse pour récupérer les lambeaux de la nation huronne, installés sur l'île d'Orléans par le Père Chaumonot. Leur stratégie oscille entre la négociation et la brutalité. Ils font au gouverneur de grands discours pacifiques puis, sur le chemin du retour, capturent quelques Hurons, semant la terreur dans leurs rangs.

Le gouverneur Lauson, qui ne peut abandonner ses alliés chrétiens, n'a cependant pas les forces militaires pour les défendre efficacement. Pour empêcher de nouveaux rapt, il enjoint les ambassadeurs iroquois de ne plus descendre jusqu'à Québec pour traiter avec lui et délègue ses pouvoirs au gouverneur de Montréal.

Ainsi Maisonneuve, déjà au contact direct de l'ennemi, se trouve-t-il investi d'une responsabilité diplomatique qu'il n'a pas cherchée mais qui portera de bons fruits.

Un parti profrançais commence à se former parmi les Iroquois, derrière un chef prudent et prestigieux de la nation des Onnontagués : Garakonhié. En 1654, ils demandent une Robe noire pour s'occuper de leurs prisonniers Hurons. Le Père Simon Lemoine s'y rend dès l'année suivante, premier jésuite après le martyr Isaac Jogues à sillonner le territoire iroquois. Installé à Onnontaé, la capitale, et lieu de résidence de Garakonhié, il peut parcourir tout le territoire, jusque chez les cruels Agniers, à la faveur de ces quelques années de paix.

Les hostilités reprennent en 1657 et deviennent guerre déclarée deux ans plus tard. C'est le 22 juin 1661, au plus fort de cette guerre de six ans, la plus meurtrière de toutes, que se profile l'espoir d'une paix plus sérieuse. Une ambassade de paix organisée par Garakonhié arrive, conduisant deux prisonniers qu'ils libèrent sous les yeux des Français. Ils en promettaient vingt autres dans les quarante jours si on consentait à leur envoyer de nouveau une Robe noire...

Le Père Lemoine se dévoue une seconde fois, bravant les dangers de la guerre. On le croit perdu à jamais, surtout lorsqu'un parti d'Onnontagués – dissidents – vient rôder autour de Ville-Marie et assassine le sulpicien Lemaître sous les yeux des colons surpris pendant leur travail.

Mais Garakonhié n'a pas renié sa parole. Il vient lui-même au soixantième jour, reconduire les prisonniers. Tous sont sains et saufs, plusieurs d'entre eux ont même été rachetés aux cruelles tribus des Agniers et des Onneyouts, et ont habité quelque temps dans la cabane du chef, avec une pièce leur servant de chapelle !

D'autres pourparlers suivront, qui consolideront cette amitié. Mais l'influence du chef se limite aux trois tribus occidentales, les plus éloignées des Français. On doit ce-

pendant à la diplomatie indienne de M. de Maisonneuve le fait que les soldats de Carignan n'auront jamais à affronter que les seuls Agniers... et encore, ceux-ci, effrayés par ce déploiement de force, abandonneront leurs villages qui seront livrés aux flammes. Leurs compatriotes plus sages avaient alors déjà signé une paix séparée avec la France.

MAISONNEUVE ET LE GOUVERNEMENT ROYAL

Cependant, M. de Maisonneuve ne récoltera pas lui-même les honneurs de sa politique. À cette date, il avait déjà quitté la Nouvelle-France pour toujours.

Un certain mystère plane sur ce départ inopiné, que très peu de documents nous permettent de retracer et d'expliquer avec certitude. On sait qu'il eut lieu en septembre ou en octobre 1665, peu après l'installation du gouverneur Courcelles et de l'Intendant Talon, mais surtout de M. de Tracy, commandant du Régiment de Carignan, doté par Louis XIV d'un mandat spécial de Vice-Roi pour régler sur place les affaires de la colonie.

Un simple billet de ce dernier, donnant au gouverneur la permission de se rendre en France pour « affaires particulières », et lui nommant un remplaçant « pour autant de temps que nous le jugerons à propos », est le seul document officiel ayant trait à ce départ qui soit parvenu jusqu'à nous. Il incite à supposer un effacement volontaire de Maisonneuve, d'abord conçu comme temporaire, puisqu'il a conservé son titre jusqu'en 1668, mais entériné par les événements et par les circonstances.

Un rapide regard sur l'évolution politique de la Nouvelle-France à cette époque nous donnera peut-être la clé de ce départ...

La constitution de Montréal en seigneurie indépendante, bien qu'approuvée et confirmée par le roi, était de nature à créer des conflits avec les gouverneurs de Québec. Ces derniers, en effet, manquant continuellement de moyens militaires et financiers, ne pouvaient voir passer sous leurs yeux les secours levés par la Société de Montréal sans y jeter un regard de convoitise bien compréhensible. Montmagny l'avait fait dès le premier jour, avec la meilleure foi du monde. Il est cependant remarquable que ce dernier, une fois le premier nuage dissipé, ait toujours entretenu de bonnes relations avec le gouverneur de Montréal. Quant à son successeur, Louis d'Ailleboust, étant lui-même Associé de Ville-Marie et grand ami de Maisonneuve, il témoigna d'une volonté positive de collaboration.

Les choses changèrent avec Jean de Lauson, qui voulut contester le droit d'entreposage de la Société au port de Québec et le partage des revenus de la Compagnie des Habitants.

Sous Voyer d'Argenson, une terrible querelle entourant la nomination du premier évêque de Nouvelle-France vint envenimer cette situation déjà inconfortable.

C'est la Société de Montréal qui, la première, avait soulevé la question d'une présence épiscopale en Nouvelle-France, dès 1646. Ses démarches ayant échoué, elle les

reprit en 1657, au moment de l'érection de Ville-Marie en paroisse, et à sa prise en charge par quatre "messieurs" de Saint-Sulpice : Queylus, Souart, Gallinier et d'Allet. Cet envoi en mission fut le dernier acte de gouvernement de M. Olier sur son lit de mort.

Tout naturellement se trouvait parmi eux le candidat à l'épiscopat proposé par la Société : M. de Queylus. Celui-ci était en outre soutenu par l'archevêque de Rouen dont la juridiction s'étendait sur le Canada. Or cet évêque était un janséniste notoire...

Les Jésuites, alors champions de la lutte contre cette hérésie ravageuse, s'empressèrent de présenter leur propre candidat, François de Laval, que Louis XIV avait aussitôt préféré à M. de Queylus. On sait la cabale soulevée par l'archevêque de Rouen, qui nomma alors M. de Queylus son Grand vicaire pour le Canada, et s'appuya sur la part janséniste de l'épiscopat pour légitimer son insubordination au roi. L'opposition fut telle que l'élu dut recevoir la consécration en secret, dans une abbaye exempte de la juridiction épiscopale, et des mains du nonce apostolique !

Mgr de Laval, évêque *in partibus* de Pétrée en Arabie, eut beaucoup de peine à établir son autorité sur Ville-Marie. Il fallut que M. d'Argenson vienne avec mandat du roi pour saisir M. de Queylus et le renvoyer en France, où un nouvel ordre du roi le consigna en 1660. On comprend dès lors la position délicate de M. de Maisonneuve qui, sans se mêler des querelles religieuses, était néanmoins lié par fonction à la cause des Sulpiciens.

Un autre conflit surgit sous le mandat de monsieur d'Avaugour. Ce gouverneur volontaire et dynamique voulut, peu après son arrivée, alerter la Cour sur les réformes nécessaires à la colonie. Il y dépêcha Pierre Boucher, tandis que Mgr de Laval s'y rendait également de son côté.

Si tous s'accordaient sur la nécessité urgente de secourir la colonie, il était un point sur lequel l'évêque opposait au gouverneur un désaccord irréductible : le commerce de l'alcool avec les Indiens.

Maisonneuve avait formé le projet de se rendre en France, lui aussi, à la même époque, et sans doute voulait-il traiter de ce problème qui bouleversait son territoire et ruinait la politique intransigeante qu'il avait instituée depuis vingt ans. Il fut intercepté par d'Avaugour et renvoyé à Montréal...

Maisonneuve avait formé le projet de se rendre en France, lui aussi, à la même époque, et sans doute voulait-il traiter de ce problème qui bouleversait son territoire et ruinait la politique intransigeante qu'il avait instituée depuis vingt ans. Il fut intercepté par d'Avaugour et renvoyé à Montréal...

Aussi, quand M. de Mézy arrive au printemps 1663, porteur des décisions royales constituant le Conseil Souverain, il ignore tout de la situation particulière de Ville-Marie, cette irritante question n'ayant pas été abordée dans les discussions auprès de Louis XIV.

À cette date, la Société Notre-Dame n'existe plus, les Sulpiciens ont repris à leur compte la Seigneurie de Montréal. Le contrat de succession leur conserve cependant le pouvoir de nommer leur gouverneur, aussi protestent-ils quand M. de Mézy se met à agir sur Montréal comme si le poste relevait de sa juridiction, y établissant une sénéchaussée royale et confirmant Maisonneuve dans ses fonctions.

M. de Mézy crut sans doute à une insubordination et voulut destituer Maisonneuve. Il fallut produire les documents parisiens qui transmettaient

ce pouvoir à la seule société de Saint-Sulpice. Les démarches durèrent trois ans. Les termes du contrat furent reconnus, mais ne furent pas appliqués : Jean Talon avait alors obtenu l'abolition du privilège des Seigneurs de Montréal au profit du Gouverneur de Québec, conformément à l'esprit de la réforme de la colonie imposée par le Roi.

Maisonneuve, conscient de représenter une autorité vouée à disparaître, n'aura pas défendu un pouvoir auquel il n'était pas attaché. Il se sera effacé sans bruit, pour ne pas nuire par son prestige au successeur qu'on lui donnerait.

COMME UN SERVITEUR INUTILE

Ses dernières années parisiennes se passent dans le silence. Il s'installe avec son serviteur dans un petit logement, au flanc de la chapelle des Pères de la Doctrine Chrétienne, paroisse Saint-Étienne-du-Mont. Il priaît, suivait de loin le développement de Ville-Marie et se préparait à la mort.

Il sortit de l'ombre en 1671 pour aider mère Bourgeoys à obtenir ses lettres patentes. Celle-ci a raconté cette dernière rencontre, où elle a retrouvé la générosité de son ancien gouverneur. Elle le nomma procureur à vie de sa jeune congrégation.

Paul de Chomedey mourut très pieusement le 9 septembre 1676, ne laissant de biens que le nécessaire pour vivre, une statue de la Sainte Vierge en terre cuite, quelques livres de piété dont le cher saint François de Sales, si bien oublié du monde que sa tombe n'a même pas été conservée. Puisse son exemple revivre bientôt et redonner au Canada français l'esprit de ses fondateurs !

